

Communication
20/10/2026

CONNAÎTRE LES RÈGLES POUR PROTÉGER SES DROITS



UNE CHARTE QUI CONCERNE TOUS LES SALARIÉS

CHARTRE UTIC BPCE

La Charte d'Utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (UTIC), annexée au règlement intérieur, s'impose à l'ensemble des salariés du Groupe BPCE. Son non-respect peut entraîner des sanctions disciplinaires et, dans certaines situations, des conséquences plus lourdes.

Chacun doit connaître ses obligations, mais aussi les garanties qui protègent ses droits.

LES 3 ENGAGEMENTS DE L'UNSA CE

1. INFORMER

Nous vous aidons à comprendre :

- ☐ ce que la charte vous autorise ou vous interdit
- ☐ les règles relatives à l'utilisation des outils numériques
- ☐ vos droits et vos responsabilités

2. VEILLER

L'UNSA-CE est particulièrement attentif à ce que :

- ☐ la sécurité informatique soit assurée
- ☐ les libertés individuelles soient respectées
- ☐ la vie privée des salariés soit préservée
- ☐ les dispositifs de contrôle restent strictement encadrés par la loi

3. ACCOMPAGNER

en cas de :

- ☐ question ou interrogation , difficulté liée à l'utilisation des outils numériques
- ☐ rappel à l'ordre ou procédure disciplinaire , besoin d'information sur vos droits

LES BONS REFLEXES

- ☐ Respectez les règles de confidentialité et de sécurité informatique.
- ☐ Protégez les données professionnelles et sensibles.
- ☐ Signalez rapidement toute anomalie ou accès suspect.
- ☐ N'utilisez pas de supports non sécurisés pour stocker des données professionnelles.
- ☐ Limitez l'usage personnel des outils professionnels et identifiez clairement vos échanges privés lorsque cela est nécessaire.

L'UNSA-CE est à vos côtés pour un numérique responsable et respectueux des salariés. Votre sécurité numérique ne doit jamais se faire au détriment de vos droits.

Besoin d'aide ? N'attendez pas d'être confronté à une difficulté. Contactez vos élus UNSA-CE. Nous sommes là pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner et défendre vos droits.

**L'UNSA CAISSE D'ÉPARGNE,
LE SYNDICAT QUI S'ENGAGE POUR TOUS LES SALARIÉS**



Contact : P. CAZEAU – O. BULIARD – P. COTTARD – M-L. CRENN – P. REUSCHLEIN